

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT,
Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 24 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. RESSOURCES HUMAINES :

COMMUNE :

- 2025-04-01 : Création de deux emplois d'adjoint technique territorial pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité saisonnière.

Exposé :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services afin de permettre :

- Dans le cadre de la période estivale, il est nécessaire de réaliser des opérations d'entretien de la voirie à compter du 7 juillet 2025 au 24 août 2025 à temps complet 35h/35h.
- Dans le cadre du marché des dimanches, il est nécessaire de faire appel à un receveur placier pour installer les commerçants « volants » et faire payer les droits de place à compter du 13 avril 2025 au 28 septembre 2025 à temps non complet 18h/35h.

Délibération :

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité saisonnière :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- D'accepter la création de deux emplois d'adjoint technique territorial pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité saisonnière dont :
 - Un adjoint technique territorial à temps complet 35h/35h pour une durée de deux mois du 7 juillet 2025 au 24 août 2025 afin de réaliser des opérations d'entretien de la voirie. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
 - Un adjoint technique territorial à temps non complet 18h/35h pour une durée de 5 mois et 15 jours du 13 avril 2025 au 28 septembre 2025 afin d'installer les commerçants « volants » et faire payer les droits de place. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
 - D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HALTEVILLE-SUR-MER, le 11 avril 2025

Le Maire,

Jean-René BINET



Publication ou notification du : 24 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance

Patrice HELAINE



HAUTEVILLE
SUR MER

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20250411-20250402-DE
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT,
Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 24 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. RESSOURCES HUMAINES :

CAMPINGS :

- 2025-04-02 : Création d'un emploi non permanent d'Adjoint Territorial d'Animation pour faire face à un accroissement temporaire d'activité saisonnière

Exposé :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services afin de permettre :

- L'organisation et la mise en œuvre des activités récréatives et sportives auprès d'enfants, d'adolescents et adultes du 1er juillet 2025 au 31 Août 2025 à temps complet 35h00/35h00

Délibération :

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité saisonnière :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

- D'accepter la création d'un emploi d'adjoint Territorial d'Animation pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité saisonnière pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025 à temps complet

35h00/35h00 afin d'organiser et mettre en œuvre des activités récréatives et sportives auprès d'enfants, d'adolescents et adultes. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement

- D'adopter les modifications du tableau de l'emploi ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommés dans l'emploi sera inscrit au budget, chapitre 12.

VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 11 avril 2025

Le Maire,

Jean-René B...



Le secrétaire de séance

Patrice HELAINE

Publication ou notification du : 24 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT,
Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 24 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. RESSOURCES HUMAINES :

CAMPINGS :

- 2025-04-03 : Création de cinq emplois non permanents d'Adjoint Technique Territorial pour faire face à un accroissement temporaire d'activité saisonnière

Exposé :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services afin de permettre :

- La réalisation des opérations de nettoyage des surfaces et des installations du camping du 1^{ER} juillet 2025 au 31 août 2025 pour un temps non complet 121h00/151h67.

Délibération :

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer cinq emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité saisonnière :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- D'accepter la création de cinq emplois d'adjoint Technique Territorial pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité saisonnière pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025 à temps non complet 121h00/151h67 afin de réaliser des opérations de nettoyage des surfaces et des installations du camping. La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement
- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12.

VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 11 avril 2025
Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Patrice HELAINE

Publication ou notification du : 24 avril 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT,
Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 24 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. RESSOURCES HUMAINES :

CAMPINGS :

- 2025-04-04 : Création de cinq emplois non permanents d'Adjoint Administratif Territorial pour faire face à un accroissement temporaire d'activité saisonnière

Exposé :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services afin de permettre :

- L'organisation, l'information, la gestion des réservations, la facturation et l'encaissement des paiements de la clientèle du 1er juillet 2025 au 31 Août 2025 à temps complet 35h00/35h00.

Délibération :

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer cinq emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité saisonnière :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- D'accepter la création de cinq emplois d'Adjoint Administratif Territorial pour faire face à l'accroissement

temporaire d'activité saisonnière pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025 à temps complet 35h00/35h00 afin d'organiser, d'informer, de gérer les réservations, de facturer et d'encaisser les paiements de la clientèle. La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12.

VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEMER-SUR-MER, le 11 avril 2025
Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du : 24 avril 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance
Patrice HELAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT,
Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 24 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. RESSOURCES HUMAINES :

CAMPINGS :

- 2025-04-05 : Création d'un emploi non permanent d'Adjoint Administratif Territorial pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Exposé :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services afin de permettre :

- L'organisation, l'information, la gestion des réservations, la facturation et l'encaissement des paiements de la clientèle ainsi que La réalisation des opérations de nettoyage des surfaces et des installations du camping du 14 avril 2025 au 31 octobre 2025 à temps complet 35h00/35h00.

Délibération :

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- D'accepter la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial ~~pour faire face à l'accroissement~~ temporaire d'activité pour la période du 14 avril 2025 au 31 octobre 2025 à temps complet 35h00/35h00 afin d'organiser, d'informer, de gérer les réservations, de facture et d'encaisser les paiements de la clientèle ainsi que la réalisation des opérations de nettoyage des surfaces et des installations du camping. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- D'adopter les modifications du tableau de l'emploi ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommés dans l'emploi sera inscrit au budget, chapitre 12.

VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 11 avril 2025
Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du : 24 avril 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance
Patrice HELAINE

A handwritten signature in black ink, belonging to Patrice HELAINE, the secretary of the meeting. The signature is stylized and written in a cursive script.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT,
Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 24 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. **FINANCES** :

COMMUNE :

- 2025-04-06 : Budget primitif 2025

Exposé :

En l'absence d'adoption des comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2024, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2025 de la commune avec reprise anticipée des résultats dont les modalités de calcul sont les suivants :

INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2024 : - 77 043.88 €
Report déficit 2023 : - 182 892.58 €
Déficit d'exécution cumulé : - 259 936.45 €

Excédent total d'investissement 2024 reporté D001 : - 259 936.45 €

EXPLOITATION :

Résultat de l'exercice 2024 : - 19 583.75€

Excédent d'exploitation 2024 reporté D002 : - 19 583.75 €

Total des crédits inscrits au BP 2025 :

En section investissement dépenses : 716 816.73 €

En section investissement recettes : 717 428.94 €
En section exploitation dépenses : 1 180 783.75 €
En section exploitation recettes : 1 243 586 €

Délibération :

En l'absence d'adoption des comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2024, après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 avec reprise anticipée des résultats, qui est en suréquilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Total des crédits inscrits au BP 2025 :

En section investissement dépenses : 716 816.73 €
En section investissement recettes : 717 428.94 €
En section exploitation dépenses : 1 180 783.75 €
En section exploitation recettes : 1 243 586.00 €

VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 11 avril 2025
Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Patrice HELAINE

Publication ou notification du : 24 avril 2025
Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le : 25/04/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT,
Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 28 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. FINANCES :

COMMUNE :

- 2025-04-07-01 : Taux des taxes directes locales 2025

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les taux des taxes directes locales, à savoir la taxe foncière sur le bâti (TFB), la taxe foncière sur le non bâti (TFNB), dont doivent s'acquitter tous les propriétaires ainsi que le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Pour rappel, les taux 2024 étaient les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 34.52 % ;
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 23.23 % ;
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation (TH) : 10.04 % ;
- Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) : 10.04%

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- De voter le taux des taxes directes locales comme suit :
 - Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 34.52 % ;
 - Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 23.23 % ;
 - Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation (TH) : 10.04 % ;

○ Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) : 10.04%

VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 11 avril 2025

Le Maire,

Jean-René BRET



Le secrétaire de séance
Patrice HELAINE

Publication ou notification du : 29 avril 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT,
Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 28 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. **FINANCES** :

COMMUNE :

- 2025-04-07-02 : Taux de la taxe d'aménagement 2025

Exposé :

Vu le code l'urbanisme, article L.331 et suivants ;

Vu le code général des impôts, article 1635 quater A et suivants ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter le taux de la taxe d'aménagement dont doit s'acquitter tous les propriétaires.

Pour rappel, le taux de la taxe d'aménagement 2024 était le suivant :

- 4.95 %

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- De voter le taux de la taxe d'aménagement 2025 comme suit :
 - Taxe taux d'aménagement : 4.95 %

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20250311-2025040702-DE
Date de télétransmission : 06/05/2025
Date de réception préfecture : 06/05/2025

VOTE
Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 11 avril 2025

Le Maire,

Jean-René BILM



Le secrétaire de séance
Patrice HELAINE

Publication ou notification du : 28 avril 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 24 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. FINANCES :

COMMUNE :

- 2025-04-08 : Tarifs du marché 2025

Exposé :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors des commissions marché du 24 février 2025 et 3 mars 2025, il a été décidé de ne pas modifier les tarifs du marché pour l'année 2025,

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer les tarifs du marché pour l'année 2025 comme suit :

Métrages	TARIFS 2025
de 0 à 3 m	6.00 €
4 mètres	7.00 €
5 mètres	7.50 €
6 mètres	8.00 €
7 mètres	8.50 €
8 mètres	9.00 €

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20250411-20250408-DE
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

9 mètres	9.50 €
10 mètres	10.00 €
11 mètres	12.50 €
12 mètres	13.00 €
13 mètres	13.50 €
14 mètres	14.00 €
15 mètres	14.50 €
16 mètres	15.00 €
17 mètres	15.50 €
18 mètres	16.00 €
19 mètres	16.50 €
20 mètres	17.00 €
EAU ET ELECTRICITE	CAMIONS & REMORQUES AVEC CUISSON OU REFRIGERE 15.00 € REMORQUES SANS CUISSON 7.00 €

VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 11 avril 2025
Le Maire,
Jean-René



Le secrétaire de séance
Patrice HELAINE

Publication ou notification du : 24 avril 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT,
Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 24 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. **FINANCES :**

COMMUNE :

- 2025-04-09 : Subventions aux associations 2025

Exposé :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la commission des finances pour l'attributions des subventions aux associations au titre de l'année 2025, à savoir :

	2024	2025
Associations de la commune		
Amicale des chasseurs	80	80
Anciens combattants	250	300
Bibliothèque pour tous	700	700
Club de volley	250	250
Fils d'argent	300	300
FC Sienne (LMH Football)	1 000	1 000
Vitagym	600	600

Association des parents d'élèves	250	210
Association des cavaliers hautais	2000	2 000
Festiv'hautaise	-	-
Hautevil'art	-	-
Pixelistes de la sienne	1 300	1 300
Et si on jouait en société	100	100
Jumelage	200	200
SNSM	2 000	2 000
La boule Hautaise	320	320
Association nautique hautaise	1 860	2 200
Faire vivre le patrimoine hautais	-	500
Tennis club baie de sienne	1 000	1 000
Tulipe mobile	200	-----
Comité Régional de randonnée	100	-----
Collège pour voyages		150
Association Aide et Partage (Banque alimentaire)		100
TOTAL	12960	13310

La politique de la commune est d'attribuer des subventions aux seules associations hautaises.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, d'attribuer les subventions comme suit :

- Amicale des chasseurs : 80 €
- Anciens combattants : 300 €
- Bibliothèque pour tous : 700 €
- Club de volley : 250 €
- Fils d'argent : 300 €
- FC Sienne : 1 000 €
- Vitagym : 600 €
- Association des parents d'élèves : 210 €
- Association des cavaliers hautais : 2000 €
- Pixelistes de la sienne : 1 300 €
- Et si on jouait en société : 100 €
- Jumelage : 200 €
- SNSM : 2 000 €
- La boule Hautaise : 320 €
- Association nautique hautaise : 2 200 €
- Faire vivre le patrimoine hautais : 500 €
- Tennis club baie de sienne : 1 000 €
- Collège pour voyage : 150 €
- Association aide et partage (banque alimentaire) : 100 €

VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 11 avril 2025

Le Maire,
Jean-René BIGNET



Publication ou notification du : 24 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance
Patrice HELAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 24 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. FINANCES :

CAMPING :

- 2025-04-10 : Budget primitif 2025

Exposé :

En l'absence d'adoption des comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2024, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2025 du camping avec reprise anticipée des résultats dont les modalités de calcul sont les suivants :

INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2024 : 32 986.64 €
Report excédent 2023 : 128 861.08€
Excédent d'exécution cumulé : 161 847.72€

Excédent total d'investissement 2024 reporté R001 : 161 847.72 €

EXPLOITATION :

Résultat de l'exercice 2024 : - 72 601.74€
Report excédent 2023 : 288 485.58 €

Excédent d'exploitation 2024 reporté R002 : 215 883.84 €

Total des crédits inscrits au BP 2025 :

En section investissement dépenses : 95 200.00 €

En section investissement recettes : 240 385.05 €
En section exploitation dépenses : 552 447.33 €
En section exploitation recettes : 698 583.84 €

Délibération :

En l'absence d'adoption des comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2024, après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 avec reprise anticipée des résultats, qui est en suréquilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Total des crédits inscrits au BP 2025 :

En section investissement dépenses : 95 200.00 €
En section investissement recettes : 240 385.05 €
En section exploitation dépenses : 552 447.33 €
En section exploitation recettes : 698 583.84 €

VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 11 avril 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du : 24 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le : 25/04/2025

Le secrétaire de séance

Patrice HELAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT,
Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 24 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. FINANCES :

COMMUNE : RESIDENCE DES CAVALIERS :

- 2025-04-11 : Budget primitif 2025

Exposé :

En l'absence d'adoption des comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2024, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2025 du lotissement des Cavaliers avec reprise anticipée des résultats dont les modalités de calcul sont les suivants :

INVESTISSEMENT :

Déficit d'exécution cumulé : - 23 654 .42€

Total des crédits inscrits au BP 2025 :

En section investissement dépenses et recettes : 23 664.42 €

En section exploitation dépenses et recettes : 20.00 €

Délibération :

En l'absence d'adoption des comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2024, après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 avec reprise anticipée des résultats, qui est en équilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Total des crédits inscrits au BP 2025 :

En section investissement dépenses et recettes : 23 664.42 €
En section exploitation dépenses et recettes : 20.00 €

VOTE
Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 11 avril 2025
Le Maire,
Jean-René BINET



La secrétaire de séance
Patrice HELAINE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patrice Helaine", written over a horizontal line.

Publication ou notification du : 24 avril 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT,
Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 24 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. FINANCES :

COMMUNE : FUNERAIRE

- 2025-04-12 : Budget primitif 2025

Exposé :

En l'absence d'adoption des comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2024, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2025 du service funéraire avec reprise anticipée des résultats dont les modalités de calcul sont les suivants :

INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2024 : 0 €

EXPLOITATION :

Résultat de l'exercice 2024 : - 10 366.66 €

Report excédent 2023 : 6 393.32 €

Excédent d'exploitation 2024 reporté D001 : - 3 973.34 €

Total des crédits inscrits au BP 2025 :

En section investissement dépenses : 20 000 €

En section investissement recettes : 20 000€

En section exploitation dépenses : 43 973.34 €

En section exploitation recettes : 43 973.34€

Délibération :

En l'absence d'adoption des comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2024, après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 avec reprise anticipée des résultats, qui est en équilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Total des crédits inscrits au BP 2025 :

En section investissement dépenses : 20 000 €
En section investissement recettes : 20 000€
En section exploitation dépenses : 43 973.34 €
En section exploitation recettes : 43 973.34€

VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEMERLE-SUR-MER, le 11 avril 2025
Le Maire,
Jean-René BIGNET



Publication ou notification du : 24 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le : 25/04/2025

Le secrétaire de séance
Patrice HELAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT,
Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 24 avril 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. FINANCES :

COMMUNE : ASSAINISSEMENT

- 2025-04-13 : Budget primitif 2025

Exposé :

En l'absence d'adoption des comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2024, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2025 du service assainissement avec reprise anticipée des résultats dont les modalités de calcul sont les suivants :

INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2024 : 1 345.20 €
Report excédent 2023 : 516 779.47 €€
Excédent d'exécution cumulé : 518 124.67 €

Excédent total d'investissement 2024 reporté R001 : 518 124.67 €

EXPLOITATION :

Résultat de l'exercice 2024 : 92 745 .18 €
Report excédent 2023 : 77 280.48 €

Excédent d'exploitation 2024 reporté R002 : 170 025.66 €

Total des crédits inscrits au BP 2025 :

En section investissement dépenses : 582 057.47 €
En section investissement recettes : 647 680.67 €
En section exploitation dépenses : 361 638 €
En section exploitation recettes : 444 904.66€

Délibération :

En l'absence d'adoption des comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2024, après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 avec reprise anticipée des résultats, qui est en suréquilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme suit

Total des crédits inscrits au BP 2025 :

En section investissement dépenses : 582 057.47 €
En section investissement recettes : 647 680.67 €
En section exploitation dépenses : 361 638.00 €
En section exploitation recettes : 444 904.66€

VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 11 avril 2025
Le Maire,
Jean-René BRET



Le secrétaire de séance
Patrice HELAINE

Publication ou notification du : 24 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le : 25/04/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT,
Monsieur Jean-Philippe PONTIS

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN

Secrétaire de séance | Monsieur Patrice HELAINE

Date de convocation | 4 avril 2025

Date d'affichage | 3 mai 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 11

1. FINANCES :

COMMUNE : RESIDENCE DES CAVALIERS

- 2025-04-14 : Déclaration d'infructuosité de la procédure adaptée du LOT N°3 espaces verts – lotissement communal « Résidence des Cavaliers »

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle :

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L2123-1 et R2123-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment articles L2122-22, L2122-17 ;

Vu la délibération N° 2023-04-06 du 7 avril 2023 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire an application de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu la publication de la procédure adaptée du jeudi 14 novembre 2024, modifiée le 20 décembre 2024, avec date limite remise des offres initialement fixée le vendredi 3 janvier 2025 à 12h00 et décalée au vendredi 17 janvier 2025 à 12h00.

Considérant que le lot N°3 – espaces verts- relatif à « l'Aménagement du lotissement Résidence des Cavaliers » a été notamment passé en procédure adaptée au sens des dispositions de l'article R.2123-1 du CCP, que ce lot a fait l'objet d'une offre unique de la part de l'entreprise OUEST TERRASSEMENT d'un montant de 87 483.00 € HT, que l'estimation des travaux du lot N°3 est de 49 404.00€ HT,

Considérant l'écart important entre le montant de l'offre de l'entreprise et le montant estimatif des travaux, en conséquence, la procédure de consultation doit être déclarée infructueuse, comme le prévoit le code de la commande publique, et d'effectuer une consultation restreinte d'entreprise.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- De déclarer infructueuse la procédure de consultation du lot N°3 – espaces verts – « Aménagement du lotissement Résidence des Cavaliers »
- D'effectuer une consultation restreinte d'entreprise avec intégration de modification du cahier des charges concernant la prestation demandée pour la réalisation des travaux espaces verts.

VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 11 avril 2025

Le Maire,

Jean-René BINAIS



Le secrétaire de séance
PATRICE HELAINE

Publication ou notification du : 3 mai 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :